

# CERTIFICAT DE VIE



## De quoi s'agit-il ?

Le certificat de vie vous permet de justifier de votre existence auprès d'une caisse de retraite à l'étranger.

## Qui peut en faire la demande ?

Vous, si vous résidez à Niort  
Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez mandater la personne de votre choix. Elle devra présenter en mairie :

- le formulaire certificat de vie et la procuration\*
- votre pièce d'identité originale
- sa pièce d'identité

## Coût

Gratuit

## Où ?

- À l'Hôtel administratif
- Dans l'une des 3 mairies de quartier

## Délais de délivrance :

Hôtel administratif : 7 jours  
Mairies de quartier : 15 jours

\* Les 2 formulaires Cerfa sont disponibles sur [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

## Service titres d'identité :

[titres-identite@mairie-niort.fr](mailto:titres-identite@mairie-niort.fr)

### Hôtel administratif

place Martin Bastard

#### - En dehors des vacances scolaires

lundi, mercredi, jeudi et vendredi :  
8h30-17h30 et le mardi : 10h-17h30  
samedi : 9h30-11h30  
(permanence administrative)

#### - Pendant les vacances scolaires :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
8h30-12h30 / 13h30-17h30  
mardi : 10h-12h30 / 13h30-17h30

### Mairie de quartier du Clou-Bouchet France Services

05 49 04 01 06 - 10 ter rue Jules Siegfried  
Ouverture lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, mardi de 14h à 17h30, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.  
*Fermée l'après-midi en période de vacances scolaires*

### Mairie de quartier de la Tour-Chabot - Gavacherie

05 49 04 04 15 - 21 rue Max Linder  
Ouverture lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, mardi de 14h à 17h30, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.  
*Fermée le matin, en période de vacances scolaires*

### Mairie de quartier de Saint-Liguairie

05 49 73 97 04 - 18, rue du 8 mai 1945  
Ouverture lundi et vendredi de 9h à 12h30, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30.  
*Fermée le matin, en période de vacances scolaires et du 1<sup>er</sup> au 15 août.*

## Accès à l'Hôtel administratif

**En voiture :** parkings de la Brèche et de l'hôtel de ville (1h gratuite).

**En bus :** arrêt « Hôtel de ville »

Dernière mise à jour janvier 2024

[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)

